



## Checklist

### pour la candidature pour devenir membre actif de visarte

---

#### Ma demande contient:

- le formulaire de demande d'admission entièrement rempli (trois pages)
- documentation ne dépassant pas le format A4 et n'excédant pas 20 pages avec
  - une biographie de l'artiste qui indique:
    - la formation
    - les principales expositions
    - les distinctions
    - les publications
    - les achats
- une documentation des oeuvres
- une enveloppe-réponse dûment affranchie
- ne pas ajouter de catalogue
- ne pas envoyer le dossier en recommandé
- délai de remise à ne pas dépasser (10 mars ou 10 octobre). Le cachet de la poste faisant foi (courrier A).

Les dossiers incomplets ne pourront pas être évalués.

Envoyer le dossier à:  
visarte.schweiz  
Kasernenstrasse 23  
8004 Zürich



# Fonds d'entraide pour artistes suisses

General Guisan-Quai 40, Postfach 4338, 8022 Zürich / CCP 80-4597-9, tél. 01 284 31 12, fax 01 284 47 33

## Déclaration concernant la contribution obligatoire

Les curateurs et architectes (hommes et femmes) ne remplissent pas cet paragraphe.

1. Je confirme d'avoir pris connaissance du règlement du Fonds d'entraide et des statuts de la Caisse d'indemnités journalières pour artistes suisses et accepte le contenu. Je peux solliciter un soutien financier en cas de détresse.
2. Je m'engage à m'acquitter de la contribution obligatoire à l'égard du Fonds d'entraide.
3. J'autorise les acheteurs, les donneurs d'ordres et les organisateurs d'expositions à déduire de mes honoraires la contribution due et à la verser directement au Fonds d'entraide pour artistes suisses, General Guisan-Quai 40, 8022 Zurich, CCP 80-4597-9.

Au cas où il ne serait pas fait usage de cette autorisation, je m'engage à verser moi-même la contribution due au Fonds d'entraide.

Lieu et date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

## Caisse d'indemnités journalières pour artistes

General Guisan-Quai 40, Postfach 4338, 8022 Zürich / CCP 80-290-4, tél. 01 284 31 13, fax 01 284 47 33

**Demande d'admission à la Caisse d'indemnités journalières pour artistes** (Les artistes et curateurs (hommes et femmes) âgés de plus de 65 ans et les architectes (hommes et femmes) ne remplissent pas ce paragraphe. Voir note explicative ci-dessous.\*\*)

En vue de mon admission à la Caisse d'indemnités journalières (sans primes personnelles obligées) je fournis les renseignements suivants:

Êtes-vous en bonne santé et entièrement apte au travail?  oui  non

Si la réponse à cette question est «oui», vous êtes alors admis dans la Caisse d'indemnités journalières dès que vous êtes devenu membre de la société des artistes visuels, visarte. Cette affiliation prend cours à partir du mois suivant. L'admission sera confirmée par la remise du certificat d'assurance. Sont exclus de l'assurance les maladies et accidents dont il n'a pas été fait mention lors de la réponse à la question ci-dessus, et cela aussi longtemps qu'une réserve appropriée serait formulée sur la base d'une réponse conforme à la vérité, selon les renseignements complémentaires pris par la Caisse d'indemnités journalières.

Si la réponse à cette question est «non», la caisse d'indemnité journalière prendra directement contact avec vous pour déterminer s'il y a lieu d'apporter une réserve éventuelle à propos de certaines maladies ou suites d'accident.

Le/la soussigné(e) déclare avoir répondu correctement à cette question et accepte les statuts de la Caisse d'indemnités journalières pour artistes.

Lieu et date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

\*\* Conformément aux art. 5 et 6 des statuts de la Caisse d'indemnités journalières pour artistes et curateurs (hommes et femmes) ayant dépassé l'âge de 65 ans et architectes (hommes et femmes) ne peuvent adhérer à la Caisse d'indemnités journalières pour artistes.

s.v.p. remplir en lettres majuscules

Nom	Numéro AVS
Prénom	Téléphone/Mobile
Rue	E-mail
Numéro post. / Lieu	Date de naissance

A remplir par la commission d'admission

Décision de la commission d'admission selon l'art. 4.4. des statuts de la société des artistes visuels

\_\_\_\_\_ est accepté(e) comme nouveau membre de la société des artistes visuels, visarte.

Date \_\_\_\_\_ Signature (membre du jury) \_\_\_\_\_